



---

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

Présents : Bureau du Conseil municipal	:	M. E. CURTET, Président M. N. BIRCHLER, vice-Président M. M. FALQUET, secrétaire
Membres du Conseil municipal	:	Mmes A. de COULON, F. GAUTIER, C. LAPAIRE, B. LEITNER-RIAT, P. REYMOND, C. VIQUERAT, R. ZWYSSIG-VESTI.  MM. P. AMBROSETTI, D. AZARPEY, F. FREY, A. GIANNASI, J.-M. HAINAUT, A. KAELIN, D. MAZOUER, J. PONTI, R. SUTTER, G. ZWAHLEN.
Membres du Conseil administratif	:	M. M. GOEHRING, Maire Mme F. de PLANTA, Conseillère administrative M. P. THORENS, Conseiller administratif
Excusé	:	M. I. FALQUET.

---

**M. le Président** ouvre la séance à 20h00 et salue le Maire, les Conseillers administratifs, les Conseillers municipaux, le personnel administratif, ainsi que le public. Il souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance plénière du mardi 16 mai 2017.

**M. le Président** annonce que M. I. FALQUET est excusé.

1. PRESTATION DE SERMENT DE M. DENIS MAZOUER EN REMPLACEMENT DE M. RÉMY WENGER

**M. le Président** annonce que M. WENGER a envoyé sa lettre de démission du Conseil municipal le 18 mars 2017.

Il précise que suite à la démission de M. Rémy WENGER qui est effective depuis le 15 mai 2017, M. Denis MAZOUER, le vient-ensuite sur la liste PLR, a accepté le mandat et va prêter serment.

Il demande à M. MAZOUER de prendre place au centre de l'hémicycle, puis demande à l'assemblée de se lever et donne lecture de la formule de prestation de serment résultant de l'article 8 de la loi sur l'administration des communes.

La formule de la prestation de serment est la suivante :

« Je jure ou je promets solennellement:  
d'être fidèle à la République et canton de Genève;  
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;  
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

*Applaudissements*  
*Félicitations*

Une fois le serment reçu, **M. le Président** invite M. MAZOUER à rejoindre son siège. Il précise qu'il reprendra les mêmes commissions que M. Wenger, à savoir les commissions Sociale, Routes et infrastructures et Sécurité, et donc qu'il n'y aura pas de rocade au sein de ces commissions.

**M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour, et donne la parole à M. THORENS.  
2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présentation par Philippe Thorens de Madame Claudia Gajda, récemment engagée en qualité d'agente de la police municipale

**M. THORENS** souhaite la bienvenue dans la commune à Mme Claudia GAJDA, nouvelle recrue au sein la police municipale, et fait une brève présentation de celle-ci. Mme GAJDA a exercé dans une commune voisine, et prêtera serment prochainement à la mairie de Collonge-Bellerive. Il lui donne la parole pour se présenter.

*Applaudissements*

**Mme GAJDA** remercie pour le chaleureux accueil que lui ont réservé l'ensemble des collaborateurs et se réjouit de travailler pour la commune.

*Applaudissements*

**M. le Président** énonce le courrier du Comité genevois Stop TiSA mis sur CMNet pour discussion.

Courrier TISA

**M. le Président** rappelle qu'un projet de résolution (R15-04) proposé au Conseil municipal datant du 11 mai 2015 avait été refusé (par 14 non, 1 oui et 2 abstentions).

Il précise que ce courrier incite les communes à se déclarer zone hors TiSA. Il rappelle ce qu'est TiSA, Trade in Services Agreement, soit un accord sur le commerce des services et demande si les membres du Conseil municipal souhaitent entrer en matière ou non. Il donne la parole à M. Marc FALQUET.

**M. M. FALQUET** rappelle que le parlement genevois a déclaré le Canton zone hors TiSA, ainsi que l'on fait certaines villes de Suisse dont les villes de Genève, de Carouge et de Meyrin. Il préconise d'entrer en matière car c'est un sujet intéressant qui mérite d'être discuté.

**M. le Président** fait voter l'entrée en matière sur la question de traiter la proposition du comité STOP TiSA ou non.

**Par 1 oui, 15 non et 3 abstentions, le Conseil municipal décide de ne pas entrer en matière sur la question TiSA.**

Invitation de l'Association des jardins d'enfants et garderies, samedi 10 juin 2017

**M. le Président** informe d'une invitation accompagnée d'une lettre de remerciements adressée au Président et aux membres du Conseil municipal, de l'Association des jardins d'enfants et garderies, Bacounis et Boucaniers. **M. THORENS** précise que ce brunch est organisé pour fêter leur 40ème anniversaire à la Ferme St-Maurice le 10 juin de 9h30 à 13h30, et qu'il devrait y avoir une partie officielle afin de ne pas la manquer.

Invitation de la Fondation de la Pallanterie, jeudi 22 juin

**M. le Président** informe d'un second courrier, provenant de la Fondation de la Pallanterie, avec une invitation à un dîner et un concert afin de fêter les 20 ans de la création de la Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie. La fête aura lieu le 22 juin dès 17h30, avec une partie officielle à 18h30. Il précise que ces invitations seront envoyées par e-mail et que les personnes intéressées pourront s'inscrire auprès du secrétariat du Conseil municipal.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.



3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 MAI 2017

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal du 2 mai 2017. Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** passe au vote d'approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2017.

**A l'unanimité (19 oui), le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 mai 2017 est approuvé.**

**M. le Président** remercie l'assemblée et poursuit l'ordre du jour.

4. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE 2017-2018

**M. le Président** annonce que le Conseil municipal doit élire les membres du bureau du Conseil municipal qui entrera en fonction à partir du 1er juin 2017 jusqu'au 31 mai 2018. Il rappelle que selon le chapitre 4, article 10 du règlement du Conseil municipal, l'élection des membres du bureau doit se faire à bulletin secret. Il rappelle également l'article 72 du règlement du Conseil municipal relatif aux bulletins et suffrages non valables. Sont ainsi nuls: les bulletins contenant toute autre mention que le nom et prénom ; les suffrages donnés à une personne inéligible; les suffrages donnés plus d'une fois à la même personne; les bulletins blancs.

**M. le Président** indique le nombre de postes à élire, soit 3 : le-la Président-e du Conseil municipal, le-la vice-Président-e du Conseil municipal et le-la Secrétaire du Conseil municipal.

**M. le Président** désigne deux scrutateurs, MM. MAZOUER et GIANNASI.

Présidence du Conseil municipal

**M. le Président** demande à l'assemblée s'il y a des candidats pour la présidence du Conseil municipal. Il donne la parole à Mme LAPAIRE.

**Mme LAPAIRE** propose, au nom du groupe PLR, M. Norberto BIRCHLER.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres candidats. Comme ce n'est pas le cas, il fait distribuer les bulletins de vote et invite les membres du Conseil municipal à inscrire lisiblement le nom du candidat. Il précise que le Président vote.

**M. le Président** demande aux scrutateurs de procéder au dépouillement et de lui remettre le résultat du vote.

**Avec 20 bulletins distribués, 20 bulletins récoltés, 19 bulletins valables, 19 bulletins en faveur de M. Norberto BIRCHLER et un bulletin blanc, M. Norberto BIRCHLER est élu Président du Conseil municipal pour la période 2017-2018.**

*Applaudissements en l'honneur de M. BIRCHLER.*

**M. BIRCHLER** remercie tous les membres du Conseil municipal pour leur confiance.

Vice-présidence du Conseil municipal

**M. le Président** demande à l'assemblée s'il y a des candidats pour la vice-présidence du Conseil municipal. Il donne la parole à M. GIANNASI.

**M. GIANNASI** annonce que le groupe PDC propose Mme LEITNER-RIAT.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres candidats. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter et remercie les scrutateurs de procéder au dépouillement.

**Avec 20 bulletins distribués, 20 bulletins récoltés, 18 bulletins valables, 18 bulletins en faveur de Mme Béatrice LEITNER-RIAT et 2 bulletins blancs, Mme Béatrice LEITNER-RIAT est élue vice-Présidente du Conseil municipal pour la période 2017-2018.**

*Applaudissements en l'honneur de Mme LEITNER-RIAT*

**Mme LEITNER-RIAT** remercie l'assemblée pour sa confiance.

Secrétaire du Conseil municipal

**M. le Président** passe ensuite à l'élection du Secrétaire du Conseil municipal. Il demande s'il y a des candidats pour le poste de Secrétaire du Conseil municipal. Il donne la parole à M. BIRCHLER.

En tant que futur Président du Conseil municipal, **M. BIRCHLER** propose M. Marc FALQUET pour la deuxième année, puisque celui-ci est seul à représenter Nouvelle Force dans l'assemblée.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres candidatures. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter et remercie les scrutateurs de procéder au dépouillement.

**Avec 20 bulletins distribués, 20 bulletins récoltés, 17 bulletins valables, 17 bulletins en faveur de M. Marc FALQUET avec 2 bulletins nuls et 1 blanc, M. Marc FALQUET est élu Secrétaire du Conseil municipal pour la période 2017-2018.**

*Applaudissements en l'honneur de M. M. FALQUET.*

**M. le Président** annonce la nouvelle composition du bureau du Conseil municipal qui entre en fonction au 1<sup>er</sup> juin, et qui tiendra sa première séance à la mairie le jeudi 8 juin 2017, à 18h30 :

Président : M. Norberto BIRCHLER;  
Vice-Présidente : Mme Béatrice LEITNER-RIAT;  
Secrétaire : M. Marc FALQUET.

**Mme LAPAIRE** informe d'un changement dans la commission Scolaire pour la place de membre de M. BIRCHLER, qui sera reprise par M. Roland SUTTER pour cette année.

**M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 5. PRÉSENTATION DU RAPPORT ADMINISTRATIF 2016

Il donne la parole à M. THORENS.

**M. THORENS** rappelle que le rapport administratif a été publié sur CMNet et que les Conseillers municipaux avaient la possibilité de faire part d'éventuelles remarques ou corrections auprès de l'administration communale. Comme l'année dernière, il propose, si personne n'y est opposé, de ne pas passer en revue les 66 pages de ce rapport. Personne ne s'y oppose.

**M. THORENS** remercie toute l'administration communale pour la rédaction de rapport et plus particulièrement Mme Loraine LECLERCQ pour ce travail.

**M. le Président** remercie M. THORENS et passe au point suivant de l'ordre du jour.



6. APPROBATION DES COMPTES 2016

a. Commentaires sur les comptes 2016

**M. le Président** demande s'il y a des remarques concernant les comptes 2016. Ce n'est pas le cas.

b. Vote des délibérations liées aux comptes 2016

**M. le Président** passe ensuite au vote des délibérations relatives aux comptes 2016.

Délibération 17-07 : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2016 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 17-07.

**A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 17-07 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2016 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.**

**M. le Président** demande à M. BIRCHLER de lire la délibération 17-07.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 17-07 : « Que celles et ceux qui approuvent les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2016 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie, lèvent la main. »

**A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 17-07 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2016 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.**

Délibération 17-08 : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2016 de 708'424.37 F et les moyens de les couvrir.

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 17-08.

**A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 17-08 relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2016 de 708'424.37 F et les moyens de les couvrir.**

**M. le Président** demande à M. M. FALQUET de lire la délibération 17-08.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 17-08 : « Que celles et ceux qui approuvent les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2016 de 708'424.37 F et les moyens de les couvrir, lèvent la main. »

**A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 17-08 relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2016 de 708'424.37 F et les moyens de les couvrir.**

Délibération 17-09 : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016.

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 17-09.

**A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 17-09 relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016.**

**M. le Président** demande à M. BIRCHLER de lire la délibération 17-09.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 17-09 : « Que celles et ceux qui approuvent le compte de fonctionnement, le compte d'investissement, le financement des investissements, le compte de variation de la fortune et du bilan 2016, lèvent la main. »

**A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 17-09 relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016.**

**M. le Président** demande s'il y a des interventions des chefs de groupe.

**Il donne la parole à M. HAINAUT.** Il soulève la « bonne santé » financière de la commune, une prospérité qui s'est faite en harmonie avec les décisions prises lors du budget 2016. Il précise que ces orientations ont pu être suivies tout en dégageant un boni. Ainsi, cette prospérité amène à réfléchir sur ce qu'il faut en faire, et il propose de réfléchir particulièrement à trois points :

Le premier volet est l'administration municipale, et plus précisément la couverture de sa prévoyance. Il ajoute que dans certaines administrations, la capacité de recouvrir des prestations de prévoyance est un souci pour le présent et le futur. Il indique que le niveau de prospérité de la commune rend pertinent une réflexion sur le système de prévoyance des collaborateurs de l'administration municipale afin d'assurer des prestations de qualité pour l'avenir et un système pérenne.

Le second point est le renforcement des conditions cadres pour les entreprises et les habitants de la commune. Ainsi d'assurer par des investissements adéquats, auprès des jeunes et des moins jeunes, une qualité de vie aussi agréable que par le passé sur la commune. Il affirme par-là la nécessité de continuer à dynamiser le tissu économique, et favoriser les artisans et commerçants de qualité.

En troisième lieu, il souligne que cette prospérité oblige à être attentif à l'égard des personnes moins favorisées et fait notamment référence aux soutiens et à l'accueil des migrants, et stipule qu'il faut poursuivre cette politique de soutien.

Il termine en remerciant l'administration municipale dans son ensemble.

*Applaudissements*

**M. le Président** remercie M. HAINAUT et donne la parole à M. KAELIN.

**M. KAELIN** souhaite que les bons résultats permettent d'une part renforcer l'administration communale qui est surchargée, et d'autre part d'assurer des prestations à la population. Il fait lecture son discours :

"Monsieur le Président,  
Monsieur le Maire,  
Madame, Monsieur les Conseillers Administratifs,  
Chers Collègues du Conseil Municipal,



A l'occasion du bouclage des comptes 2016, je m'exprimerai au nom du groupe PDC, groupe qui m'a rappelé solennellement que nous siégeons au conseil municipal et non au conseil communal, ceci afin de ne pas répéter mes erreurs du passé.

Je tiens en premier à remercier, notre Maire, Ministre des Finances, Marcel Goering qui a su en compagnie du Président de la Commission des Finances, Jean-Marie Hainault, piloter durant l'année 2016 la mise en action du budget établi en automne 2015, de façon efficace et consensuelle.

Tout cela n'aurait pas été possible sans l'appui compétent de M. Francisco Chaparro et de Mme Nathalie Girard Besson, ainsi que de toute l'administration communale.

Le travail en commission des Finances a été facilité, car nous possédions souvent avant les séances, les documents utiles et nécessaires aux prises de décision.

Le résultat comptable est plus que confortable avec une fortune globale de 132 millions de francs en fin d'année y compris le bénéfice de 8.355.555 CHF qui sont versés à la réserve conjoncturelle.

Je pense qu'avec un pareil résultat on ne peut être que satisfait sur le plan financier, d'autant plus qu'il s'agissait du premier budget établi par la législature 2015-2020. Il faut cependant se rendre compte qu'il est difficile de planifier un budget. Les comptes 2015 se sont soldés par un bénéfice alors que durant une partie de l'année nous nous sommes efforcés de couper dans les dépenses.

Cette année sans restriction, mais grâce ou à cause, d'une estimation basse de la valeur du centime nous clôturons sur un bénéfice de plus de 8 millions qui sont versés à la réserve conjoncturelle.

Je pense qu'à terme, il n'est pas raisonnable de viser chaque année des bénéfices importants, ni logique d'envisager une diminution des centimes additionnels, qui d'une part ferait augmenter notre participation à la péréquation et qui d'autre part risquerait d'être temporaire avec un nouveau réajustement à la hausse du centime toujours difficile à accepter.

Il n'est légalement pas possible de faire de budget déficitaire, mais notre fortune, nos liquidités ainsi que la réserve conjoncturelle permettraient une estimation moins prudente de la valeur du centime dans nos futurs budgets afin de soutenir nos dépenses et nos investissements.

De nombreux projets sont en voie de réalisation, Quadrilatère, le CAD, la zone de la Pallanterie, et d'autres sont déjà effectifs comme la professionnalisation des cuisines scolaires, la Fondation Immobilière et la poursuite de l'aménagement de la commune.

De nouvelles réalisations commencent à être envisagées telle l'IEPA, d'autres ne devront pas tarder comme l'augmentation des places de crèches.

Certaines associations communales qui fonctionnent encore sur un mode bénévole devront être professionnalisées du fait de l'augmentation de notre population.

Le soutien à nos associations qui sont le ciment de la communauté reste indispensable.

Le personnel de la Mairie est surchargé, les frais de conseils juridiques externes sont importants, il serait utile d'envisager l'engagement d'un juriste municipal, ou d'un analyste financier ?

Les défis du futur sont pleins de challenges, notre belle commune a les ressources humaines et financières pour y faire face, la poursuite d'un travail efficace et consensuel de la part de l'administration, du Conseil Administratif et du Conseil Municipal est gage de succès pour l'avenir.

Que toutes et tous en soient remerciés."

*Applaudissements*

**M. le Président** remercie M. KAELIN et donne la parole à M. M. FALQUET.

**M. Marc FALQUET** tient à souligner qu'il faut être prudent quant aux dépenses malgré les bénéfices réalisés. Il félicite le Conseil administratif et tout le personnel pour ces résultats, et les encourage à continuer dans le futur dans une politique de prudence des dépenses, car il relève que les contribuables les plus riches attendent une utilisation pertinente des deniers publics. Il remercie le Conseil administratif.

*Applaudissements*

**M. le Président** passe la parole à **M. BIRCHLER**.



**M. BIRCHLER** relève au nom du groupe PLR le travail de la commission des Finances sur les comptes 2016.

« Monsieur le Président du Conseil municipal, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Chères et Chers collègues,

Au nom du groupe PLR, je désire adresser des remerciements et quelques commentaires au sujet des comptes de l'année 2016.

Tout d'abord j'aimerais remercier au nom du groupe l'ensemble du personnel de la Mairie, Mme Nathalie GIRARD BESSON et particulièrement M. Francisco CHAPARRO pour l'excellente tenue de la comptabilité de notre commune et leur présentation technique lors des réunions de la Commission des Finances. Ce dernier point s'adresse également à notre ministre des finances, le Conseiller administratif Marcel GOEHRING que je tiens également à féliciter pour l'excellent travail accompli tout au long de l'année 2016.

Ceci s'est concrétisé lors du CM du 2 mai dernier car la présentation des comptes 2016 n'a pratiquement soulevé aucune question. A celles qui ont été posées par les Conseillers municipaux, Messieurs GOEHRING et CHAPARRO ont toujours su répondre de façon exacte. Le groupe PLR est aussi d'avis que la qualité des comptes et de l'exercice financier 2016 n'aurait pas été possible sans le soutien compétent de l'Administration Communale.

J'aimerais aussi souligner que le travail effectué en commission sous la présidence maintenant aguerrie de notre collègue, Jean-Marie HAINAUT, s'est déroulé de façon efficace. Les décisions ont été prises de manière consensuelle, à la suite de discussions rarement conflictuelles, mais où toutes les opinions ont pu être représentées. Merci à Jean-Marie pour cette année marquée par un attachement pointu à la gestion et à la surveillance des dépenses communales, et gageons que nous finirons la législature sur cette lancée, mais sans se reposer sur nos lauriers. Car nous le savons tous, s'arrêter de progresser, signifie déjà commencer à régresser. Cela, Cher Jean-Marie, en tant que sportif tu le sais sûrement. Il ne nous reste plus qu'à appliquer cette maxime à la Commission des finances.

Pour la deuxième année de la législature, nos finances continuent à être saines, et se permettant même un excédent de recettes grâce notamment à une économie de charges de CHF 2'168'000 qui ont permis d'absorber les dépassements de budget, mais surtout grâce à une augmentation des recettes fiscales et à des augmentations de recettes sur divers postes.

Vous le savez tous déjà et depuis vous l'avez sûrement aussi mémorisé, le compte de fonctionnement de la Commune a dégagé un excédent de revenus s'élevant à CHF **8'355'555,87** alors que les charges sont restées pratiquement stables avec un montant de CHF **29'391'215.-**.

A ce stade je ne peux que répéter, comme je l'ai fait l'année dernière, la citation de notre collègue, Carole LAPAIRE, qui disait, que *« prendre position sur les comptes d'une commune qui, invariablement, depuis plus de 20 ans, présentent un excédent de revenus est une agréable habitude. Et nous espérons que vous la partagez tous suffisamment avec nous pour la perpétuer longtemps encore. »*. Je constate qu'ici aussi, l'exercice est *« erfüllt auf Anhieb »*, comme je l'ai entendu ce matin dans un tout autre contexte que je vous laisse deviner.

Merci donc à vous, municipaux et administratifs de vous être tous attelés *ingenio impetuque* (avec compétence et enthousiasme) à cette tâche, ce qui explique le succès d'arriver à perpétuer cette agréable habitude.

Le bénéfice des comptes 2016 n'est donc à nouveau pas structurel et ne représente aucunement l'avenir. Il faudra donc continuer à respecter strictement les budgets futurs. Car même si le total des charges 2016 est effectivement inférieur de 2,8% à celui des comptes 2015, il ne faut pas oublier de neutraliser les effets de la variation de la provision sur débiteurs, ainsi que celui de l'amortissement complémentaires effectués à fin 2016, ce qui a pour effet d'avoir une augmentation des charges finale de 3,3% par rapport aux comptes 2015.

Le groupe PLR approuve sans réserve le fait que ce boni exceptionnel soit attribué intégralement à la réserve conjoncturelle créée en fin d'année 2015, ce qui porte le montant de ce dernier à CHF 13'620'051,97.

Nous nous souvenons que le budget 2017 a été élaboré en tenant compte de la priorisation des dépenses et de l'analyse de leur caractère indispensable. Il ne fait aucun doute que cet automne une discipline et une rigueur identiques nous attendent pour la préparation du budget 2018, l'enjeu majeur restant de maintenir les dépenses autour de la barre symbolique des 30 millions. Cette barre symbolique reste une étape, car l'essor démographique de notre commune engendra certainement un besoin en infrastructures allant de pair avec cet essor : essor que nous anticipons notamment avec la pose de la première pierre du « Quadrilatère » et le vote du crédit destiné à l'étude du deuxième immeuble prévu. Concomitant avec l'augmentation des habitants est l'augmentation de la masse des déchets : il faudra donc nous atteler à les réduire que ce soit par la création d'encore d'une ou voire plusieurs déchetteries, en réalisant la quadrature du cercle liée à l'effet « NIMBY » (*not in my back yard*), c'est-à-dire qu'il faudra trouver des emplacements facilement atteignables, mais si possible éloignés des zones résidentielles. Et comme je me plais à le rappeler chaque année, *last but not least*, il nous reste la vision de la piscine intercommunale, pour laquelle j'espère qu'il nous faudra moins de temps pour y arriver, qu'il n'en a fallu aux Hébreux pour arriver dans la terre promise, même si ici, il s'agit de plonger dans de l'eau. Tous ces projets, et d'autres encore qui germeront dans le terreau fertile des édiles que nous sommes, influenceront nos réflexions afin de pérenniser les saines finances financières de notre commune.

Concernant les projets actuels et futurs, le groupe PLR reste convaincu que, même si notre taux d'endettement est actuellement bas et que rien ne nous empêche d'avoir recours à l'emprunt, la prudence doit rester de mise et qu'avant de recourir à l'emprunt il convient de mettre des priorités dans les projets d'investissement que nous souhaitons réaliser.

En conclusion, le groupe PLR se réjouit du résultat positif enregistré et reste convaincu que la santé financière de la commune passera par une maîtrise de ses charges et par une dynamisation de ses recettes et que c'est uniquement par une gestion saine, solidaire et responsable et citoyenne de la commune, que nous pourrons continuer à offrir une qualité de vie très agréable et très appréciée à nos communiens.

Il ne nous reste plus qu'à relever le défi, afin que cette troisième année de législature qui commence s'inscrive dans la continuité des deux premières.

Monsieur le Président du Conseil municipal, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller Administratif, Chères et Chers collègues, je vous remercie pour votre attention.

Vive Collonge-Bellerive !  
Vive Genève !  
Vive la Suisse ! »

*Applaudissements*

**M. le Président** remercie M. BIRCHLER et donne la parole à M. M. FALQUET.

**M. M. FALQUET** en profite pour remercier également la commission des Finances et leur Président pour leur compétence et rigueur.

**M. GOEHRING** remercie au nom du Conseil administratif pour la confiance accordée en votant les comptes 2016 à l'unanimité. Il précise que cette confiance conforte le Conseil administratif dans sa volonté d'être transparent et d'informer quant aux dépassements et tout problème. Il remercie également le Président de la commission des Finances ainsi que ses membres pour l'excellent travail fourni, et rappelle la confiance mutuelle et la bonne collaboration qui facilitent la discussion et les communications.

Il remercie enfin les membres de l'administration communale, en particulier M. CHAPARRO et Mme GIRARD BESSON, pour leur excellent travail pour le bouclage des comptes.

Il rappelle que les marges de manœuvres sont limitées et dépendent principalement de l'évaluation de la valeur du centime transmise par l'Etat au moment du budget, et des dispositions de la LAC. Il

informe que la commune n'est pas toujours maître ni au courant de tous les aléas. Il précise que si les charges sont connues, les revenus restent inconnus. Il conclut en remerciant chacun pour leur confiance accordée.

*Applaudissements*

**M. le Président** remercie M. GOEHRING, qui prie les membres de la commission des Finances de signer un document qu'il fait circuler.

**M. le Président** remercie l'assemblée et passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 7. RAPPORTS DE COMMISSION

### – Aménagement du 25 avril 2017

**M. le Président** annonce que cette séance fait l'objet d'un rapport et d'un procès-verbal. Il demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport.

**M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

**A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Aménagement du 25 avril 2017.**

**M. le Président** informe que l'encadré relatif à la première mise à jour du plan directeur communal, Genève 2030, fait l'objet d'une résolution qui sera soumise au vote au point 9 suivant de l'ordre du jour.

**M. le Président** passe au rapport suivant.

### – Aménagement du 11 mai 2017

**Mme de PLANTA** relève que la commission Aménagement a été très sollicitée dernièrement. Elle remercie les différentes personnes qui ont travaillé sans relâche pour pouvoir présenter à l'assemblée la résolution qui sera proposée. Elle remercie la Présidente, le Rapporteur, et particulièrement la procès-verbaliste d'avoir pu finaliser ce rapport.

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport.

**M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

**A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Aménagement du 11 mai 2017.**

**M. le Président** demande à M. GIANNASI de lire le préavis de la commission Aménagement relatif à l'aménagement de la parcelle N°6156 adjacente à l'école de la Passerelle.

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'avant-projet présenté et demande au Conseil administratif de travailler pour la réalisation du projet d'aménagement (place de jeux) de la parcelle No 6156 adjacente à l'école de la Passerelle, lèvent la main. »

**A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'avant-projet présenté et demande au Conseil administratif de travailler pour la réalisation du projet d'aménagement (place de jeux) de la parcelle N° 6156 adjacente à l'école de la Passerelle.**



**Mme de PLANTA** informe que dorénavant la parcelle N°6156 adjacente à l'école de la Passerelle portera le nom de « Parc Guignet ».

**M. le Président** demande à M. GIANNASI de lire le préavis de la commission Aménagement relatif au crédit d'étude dans le cadre de la mise à jour du Plan directeur communal 2014.

Il informe que ce sujet devra passer par la suite à la commission des Finances et faire l'objet d'une délibération.

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la réalisation d'études pour un montant global de 200'000 F dans le cadre de la mise à jour du Plan directeur communal 2014, lèvent la main. »

**A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la réalisation d'études pour un montant global de 200'000 F dans le cadre de la mise à jour du Plan directeur communal 2014.**

**M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

#### 8. PROJET DE DÉLIBÉRATION

Comme il n'y a pas de projets de délibération à l'ordre du jour, **M. le Président** passe au point suivant.

#### 9. PROJETS DE RÉOLUTION

Résolution 17-02 : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2016 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette résolution. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette résolution 17-02.

**A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la résolution 17-02 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2016 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.**

**M. le Président** demande à M. Marc FALQUET de lire la résolution 17-02.

**M. le Président** demande s'il y a des questions et passe la parole à Mme GAUTIER :

**Mme GAUTIER** demande s'il est possible d'écrire le nom de firel berney sa en majuscule.

**M. le Président** répond que la raison sociale est écrite en minuscule.

Après lecture de la résolution, et comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la résolution 17-02 : « Que celles et ceux qui approuvent les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2016 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau, lèvent la main. »

**A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve la résolution 17-02 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2016 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.**

Résolution 17-03 : Proposition relative à la première mise à jour du Plan directeur cantonal, Genève 2030.

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette résolution, et passe la parole à M. M. FALQUET.

**M. M. FALQUET** dit qu'il a été surpris en lisant les arguments du Conseil administratif sur le projet de résolution concernant le développement urbain de la Pallanterie et de la couronne de Vézenaz. Il précise qu'il a soumis ces arguments à quelques communiens, et fait lecture de ces observations. Elles relatent l'opposition au développement urbain de cette zone, alors que la décision de développement a été reportée par le canton. En revanche, il soulève les points positifs de la commune, notamment qu'elle s'oppose à la destruction et ses traits spécifiques de son identité. Il fait également lecture des arguments de Pic-Vert qui dénoncent la surpopulation de Genève qui prêterait la qualité de vie des genevois. M. M. FALQUET propose de renvoyer cette résolution en commission et d'organiser une consultation publique sur la position de la commission et du Conseil administratif.

**M. le Président** donne la parole à Mme de PLANTA. Une discussion s'engage.

**Mme de PLANTA** regrette que le groupe politique que représente M. M. FALQUET ne se soit pas exprimé en commission lors des nombreuses séances consacrées à l'élaboration de cette résolution. La décision a fait l'objet d'un large consensus. Elle remercie d'ailleurs les membres de la commission Aménagement pour leur long travail, ainsi que la procès-verbaliste pour avoir rédigé le rapport de synthèse durant le week-end ! Elle rappelle que la résolution fait partie d'une stratégie largement débattue, d'une vision de développement cohérente avec le plan directeur communal 2014, et qui va être poursuivie dans la révision de ce dernier.

**M. le Président** donne la parole à Mme ZWYSSIG-VESTI.

**Mme ZWYSSIG-VESTI** regrette également que le parti de M. M. FALQUET n'aie pas suivi tout le travail de la commission Aménagement. Elle explique que le texte de la résolution a été rédigé en préavisant défavorablement et conclut sur le fait que la commission est défavorable au plan directeur cantonal. Elle ajoute qu'il vaut mieux un quartier neuf, un éco-quartier, qu'une densification supplémentaire de la zone villa à Vézenaz qui arrive à saturation.

**M. le Président** donne la parole à M. GIANNASI.

**M. GIANNASI** rectifie les propos de M. M. FALQUET. Les arguments de la résolution sont ceux de la commission Aménagement et non pas du Conseil administratif. Elle est le reflet de la majorité des Conseillers municipaux dont fait partie M. M. FALQUET. En outre, il relève que M. M. FALQUET présente à l'extérieur des commissions les documents qui sont confidentiels et dépendent des tractations en cours à l'interne. Il rappelle le devoir de confidentialité des commissaires s'agissant des travaux de commission.

**M. le Président** donne la parole à M. M. FALQUET.

**M. M. FALQUET** demande s'il a bien compris que la commune regrette que la Pallanterie ne soit plus un projet prioritaire.

**M. le Président** donne la parole à Mme de PLANTA.

**Mme de PLANTA** confirme, et évoque la cohérence et la stratégie du plan directeur communal 2014.

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant la résolution 17-03.

Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette résolution 17-03.

**A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la résolution 17-03 relative à la première mise à jour du Plan directeur cantonal, Genève 2030.**

**M. le Président** demande à M. BIRCHLER de lire la résolution 17-03.

Après lecture de la résolution, **Mme de PLANTA** demande de libeller la question clairement. **Mme ZWYSSIG-VESTI** précise que la commission préavis défavorablement cette résolution.

**M. le Président** donne la parole à M. M. FALQUET.

**M. M. FALQUET** demande un renvoi en commission afin d'auditionner la population.

**M. le Président** fait voter le renvoi en commission. Il est refusé par 18 non et 1 oui.

**M. le Président** demande à l'assemblée de voter la résolution 17-03 : « Que celles et ceux qui préavisent défavorablement le projet de première mise à jour du Plan directeur cantonal, Genève 2030, sous réserve des remarques inclus ci-après, lèvent la main. »

**Par 18 voix et 1 abstention, le Conseil municipal préavis défavorablement la résolution 17-03 la résolution 17-03 relative à la première mise à jour du Plan directeur cantonal, Genève 2030.**

**Mme de PLANTA** demande de numéroter les pages de la résolution et de son exposé des motifs.

**M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

#### 10. PROJET DE MOTION

Comme il n'y a pas de projets de résolution à l'ordre du jour, **M. le Président** passe au point suivant.

#### 11. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

**M. le Président** demande s'il y a des questions à l'attention du Conseil administratif et passe la parole à Mme VIQUERAT.

**Mme VIQUERAT** déplore le nombre de mégots de cigarettes sur la plage de la Savonnière et suggère la distribution de petits cendriers de poche, pouvant également être utiles pour les chewing-gums. Les membres du Conseil administratif s'expriment à ce sujet en précisant le rôle des TSHM et des jobs d'été qui s'occupent de nettoyer la plage de la Savonnière, ainsi que les gardiens. Mme de PLANTA ajoute que le travail incitatif est en effet à mettre en avant.

La distribution de ces cendriers sera étudiée et proposée à la commission Environnement.

**M. SUTTER** demande où en est le projet de réaménagement du préau de l'école de la Californie. Mme de PLANTA indique que ce dossier sera réactivé.

**M. AZARPEY** rappelle que le canton projette ces prochaines années d'augmenter le nombre de véhicules électriques. Il ajoute que sa collègue Mme GAUTIER, en tant que députée au Grand Conseil, elle a invité le Conseil d'Etat à installer des bornes électriques sur le canton. Il rappelle que les deux bornes installées en 2016 s'inscrivent dans cette optique. Il demande si le Conseil administratif étudie la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques dans d'autres parkings communaux, notamment du futur parking du Quadrilatère, et également au chemin du Grand-Clos, et si ce n'est pas le cas si cela pourra être considéré.

**M. GOEHRING** répond que la question des systèmes de recharge électriques dans les différents parkings de la commune sera approfondie au sein de la commission Environnement et développement durable. Il précise que la question a déjà été soulevée et est en cours d'étude pour le parking du Quadrilatère. La question sera suivie.

**MME GAUTIER** réaffirme le souhait que tous les usagers puissent facilement utiliser les bornes et accéder à l'application dans le parking par wifi. Elle demande que les futures bornes soient donc rechargeables par tous les usagers y compris les étrangers qui n'ont pas de cartes rechargeables.

**M. ZWAHLEN** souligne l'action positive des agents de police municipale (APM) concernant le retrait des containers de la voie publique, et demande si ces APM peuvent faire une action similaire pour la taille des haies. **M. CURTET** qui a reçu un mot dans sa boîte-aux-lettres confirme que les APM font ce travail. **M. GOEHRING** de même confirme que des contrôles sont effectués par les APM. Il stipule qu'au besoin les personnes peuvent s'adresser au Conseil administratif.

**M. ZWAHLEN** indique que plusieurs haies doivent être contournées par les enfants sur leur parcours. **M. GOEHRING** demandera aux APM d'être attentifs et de poursuivre leur action.

**M. CURTET** rappelle qu'il souhaitait la réactualisation d'ici la rentrée du trombinoscope du personnel, afin de mettre un visage sur un nom.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 12. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. le Président** demande si un Conseiller municipal désire intervenir, afin de transmettre une communication et passe la parole à Mme VIQUERAT.

**Mme VIQUERAT**, au nom du groupe PDC, remercie **M. CURTET** pour son année de Présidence, « diligentée avec poigne gentillesse », et lui offre un cadeau.

*Applaudissements*

**M. le Président** remercie.

**M. BIRCHLER** encourage les Conseillers municipaux à aller écouter les concerts de l'épicentre qui sont de grande qualité, et dont la programmation s'annonce excellente.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 13. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

**M. le Président** passe la parole à M. le Maire.

Compagnie des sapeurs-pompiers : passation de commandement, 22 mai 2017

**M. GOEHRING** annonce la passation de commandement de Luis SOUTO de la compagnie des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive le lundi 22 mai 18h30, à la caserne des pompiers, et invite les Conseillers municipaux à venir nombreux. Le capitaine **M. MOOIJMAN** prend sa retraite et le nouveau capitaine, **L. SOUTO**, devient commandant de la compagnie.

Accueil des nouveaux habitants, 9 mai 2017

Il revient sur la soirée du 9 mai qui s'est déroulée dans la salle communale, pour l'accueil des nouveaux habitants. Il souligne l'intérêt de la part des nouveaux habitants (environ 80-90 nouveaux habitants), du retour positif de nombre d'entre eux, et la qualité de la manifestation. Vu le succès de cette soirée, il annonce d'ores et déjà le renouvellement de celle-ci pour 2018.



---

Changement de présidence du Conseil administratif

Il annonce qu'il s'agit de son dernier Conseil municipal en tant que Maire, fonction qu'il a occupée avec beaucoup de plaisir, et remercie ses collègues Conseillers administratifs, le Président du Conseil municipal et les Conseillers municipaux pour leur collaboration. Il précise que Mme de PLANTA prendra la fonction de Maire dès le 1er juin, et lui souhaite pleins succès.

*Applaudissements*

Autocollants de la commune

Il répond à la question de M. FALQUET, posée lors du précédent Conseil municipal concernant la possibilité de changer les autocollants avec les armoiries de la commune qui se trouvent sur les containers verts et sont détériorés. Il précise que ces autocollants sont gratuitement mis à disposition pour les habitants à la réception de la mairie, tout comme les autocollants avec les logos des déchets.

Inauguration du bâtiment de l'entreprise Jérôme SA, parcelle P8 de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie, 11 mai

**Mme de PLANTA** rappelle l'invitation de l'inauguration du bâtiment de l'entreprise Jérôme SA sur la parcelle P8 de la Pallanterie. Elle précise que c'est la construction du dernier bâtiment sur la commune, bouclant ainsi la zone de la Pallanterie N°1, suivi par l'ultime parcelle en cours de construction sur la commune de Meinier (P9). Elle relève qu'alors que ces deux constructions achèvent la réalisation de l'entier du périmètre de la zone actuelle, le déclassement de la zone 2 est voté! C'est un parfait timing qui confirme la vision politique initiée il y a plus de vingt ans.

Point d'interro

Elle souligne la qualité d'une pièce de théâtre jouée actuellement par des jeunes de la troupe du théâtre du Point d'interro. Elle précise que ces jeunes adultes ont écrit eux-mêmes les textes de la pièce qu'ils ont mis en scène, et est ravie du dynamisme ainsi démontré au sein de la commune.

Prochaine séance du Conseil municipal le 20 juin, suivi d'un repas

Elle rappelle le repas organisé par le Maire et le nouveau Président du Conseil municipal lors du dernier Conseil municipal du 20 juin qui débutera à 18h30.

Jardin Botanique, 200<sup>e</sup> anniversaire

Enfin elle annonce la manifestation du 200<sup>ème</sup> anniversaire du Jardin Botanique ce prochain week-end.

Programmation épicerie

**M. THORENS** abonde dans le sens de M. BIRCHLER concernant la programmation magnifique de l'épicerie dès le mois de septembre.

Caves ouvertes, week-end du 20-21 mai

Il rappelle les caves ouvertes ce week-end, et encourage chacun à y faire bon accueil au vu du gel, notamment en face de la mairie.

Enfin il termine par l'heureuse nouvelle de la naissance de la fille d'une collaboratrice et lui adresse ses félicitations.

*Applaudissements*



14. NATURALISATION A HUIS-CLOS

Il n'y a pas de dossiers de naturalisation à traiter.

**M. le Président** remercie l'assemblée et lève la séance à 21h55.

Collonge-Bellerive, le 16 mai 2017.

Législature 2015-2020  
Délibération 17-07  
Séance du 16 mai 2017

**Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2016 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'article 6 des statuts de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie,

vu le rapport de l'organe de contrôle délivré, en date du 22 mars 2017, par la fiduciaire Michel de Preux & Associés S.A.,

vu les comptes 2016 de ladite Fondation approuvés par le Conseil de Fondation en date du 12 avril 2017,

vu le rapport de la commission des Finances du 11 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal  
accepte  
**à l'unanimité (19 oui)**

1. D'approuver les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2016 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.



**Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2016 de 708'424.37 F et les moyens de les couvrir.**

Conformément aux articles 30, al. 1 lettre d) et 96, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu le rapport de la commission des Finances du 11 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal  
accepte  
**à l'unanimité (19 oui)**

1. Les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2016 suivants, pour un montant total de **708'424.37 F**, soit :

02.304	Caisses de pension et prévoyance	<b>0.80</b>
05.304	Caisses de pension et prévoyance	<b>38'937.60</b>
05.313	Achats de fournitures	<b>67.20</b>
05.315	Entretien d'objets mobiliers	<b>1'665.35</b>
08.318	Honoraires divers	<b>6'552.74</b>
11.306	Prestations en nature	<b>290.60</b>
11.318	Honoraires divers	<b>1'660.28</b>
14.311	Mobilier, machines, véhicules	<b>5'000.55</b>
14.318	Honoraires divers	<b>1'062.75</b>
14.331	Amort.patrimoine administratif	<b>0.35</b>
16.314	Entretien des immeubles	<b>50'891.20</b>
21.310	Fournitures de bureau, imprimés	<b>1'390.15</b>
21.311	Mobilier, machines, véhicules	<b>2'316.95</b>
21.318	Honoraires divers	<b>12'912.90</b>
30.301	Traitement du Personnel	<b>10'751.80</b>
30.310	Fournitures de bureau, imprimés	<b>3'299.15</b>
30.313	Achats de fournitures	<b>659.40</b>
33.311	Mobilier, machines, véhicules	<b>6'512.80</b>
33.318	Honoraires divers	<b>10'106.65</b>
34.314	Entretien des immeubles	<b>6'458.75</b>
34.316	Loyers, fermages et redevances	<b>268.00</b>
35.319	Frais divers	<b>190.00</b>
35.365	Institutions privées	<b>5'882.45</b>
54.318	Honoraires divers	<b>267.96</b>
54.330	Amortissement patrimoine financier	<b>3'471.95</b>
58.365	Institutions privées	<b>20.00</b>



62.306 Prestations en nature	<b>49.11</b>
62.310 Fournitures de bureau, imprimés	<b>2'724.10</b>
65.318 Honoraires divers	<b>3.00</b>
74.311 Mobilier, machines, véhicules	<b>1'026.00</b>
74.312 Eau, énergie, combustibles	<b>642.45</b>
74.314 Entretien des immeubles	<b>7'782.85</b>
90.330 Amortissement patrimoine financier	<b>218'640.12</b>
90.346 Compens.financ.aux comm.françaises	<b>56'944.22</b>
90.351 Cantons	<b>249'974.19</b>
Total	<b>708'424.37</b>

2. Ces crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

**Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016.**

Conformément aux articles 30, al.1, lettre f) et 96, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B6 05),

vu le compte administratif pour l'exercice 2016 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2016 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu le rapport de la commission des Finances du 11 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal  
accepte  
**à l'unanimité (19 oui)**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2016.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2016 pour un montant de **29'391'215.41 F** (dont à déduire les imputations internes de **44'900 F**, soit net **29'346'315.41 F**) aux charges et de **37'746'771.28 F** (dont à déduire les imputations internes de **44'900 F**, soit net **37'701'871.28 F**) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **8'355'555.87 F**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2016 pour un montant de **2'505'020.67 F** aux dépenses et de **40'400 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **2'464'620.67 F**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **2'464'620.67 F** par l'autofinancement à raison de **14'266'240.32 F** au moyen de la somme de **5'910'684.45 F** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **8'355'555.87 F**  
L'excédent de financement s'élève à **11'801'619.65 F**.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **8'355'555.87 F** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2016.
6. D'attribuer la somme de **8'355'555.87 F** à la réserve conjoncturelle, la fortune nette étant composée de :



- Réserve conjoncturelle 13'620'051.97 F
- Fortune nette – autre 118'464'181.30 F

**Total de la fortune nette 132'084'233.27 F**

7. D'approuver le bilan au 31 décembre 2016 totalisant à l'actif un montant de **217'068'279.19 F** qui se compose de :

- Patrimoine financier 154'810'718.32 F
- Patrimoine administratif 62'257'560.87 F

**Total de l'actif 217'068'279.19 F**

et au passif un montant de **217'068'279.19 F** qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires 2'654'040.00 F
- Dettes à court, moyen et long termes 36'297'500.00 F
- Engagement envers des entités particulières 1'622'473.66 F
- Provisions 16'773'866.12 F
- Engagement envers les financements spéciaux et les préfinancements 27'636'166.14 F
- Fortune 132'084'233.27 F

**Total du passif 217'068'279.19 F**

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2016 à 14'219'853 F



Législature 2015-2020  
Résolution 17-02  
Séance du 16 mai 2017

**Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2016 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.**

Conformément à l'article 29, al. 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'article 23 des statuts du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau,

vu le rapport de l'organe de contrôle délivré, en date du 21 février 2017, par firel berney sa, société fiduciaire,

vu les comptes 2016 dudit Groupement approuvés en date du 27 mars 2017 par le Conseil du Groupement,

vu le rapport de la commission des Finances du 11 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal  
accepte  
**à l'unanimité (19 oui)**

1. D'approuver les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2016 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.



Législature 2015-2020  
Résolution 17-03  
Séance du 16 mai 2017

**Résolution de la commune de Collonge-Bellerive relative à la première mise à jour du Plan Directeur cantonal, Genève 2030.**

Conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05), ainsi qu'à l'article 5, al. 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (L 1 30),

vu le plan directeur communal adopté par le Conseil d'Etat, le 17 septembre 2014,

vu le projet de première mise à jour du plan directeur cantonal Genève 2030, daté de décembre 2016, ainsi que l'enquête publique y relative qui s'est déroulée du 2 décembre 2016 au 15 février 2017,

vu le document illustrant les modifications intervenues dans la carte de synthèse du schéma directeur établi par le DALE en février 2017,

vu le document « Genève - Plan directeur cantonal 2030 | 1ère mise à jour – Enquête publique décembre 2016 – février 2017 : synthèse des observations,

vu l'ouverture de la procédure de consultation des communes du 16 février au 16 juin 2017,

vu les rapports de la commission Aménagement des 25 avril et 11 mai 2017,

Sur proposition du Conseil administratif et de la commission Aménagement,

le Conseil municipal  
**décide**  
**par 18 voix et 1 abstention**

De préavisier défavorablement le projet de première mise à jour du plan directeur cantonal Genève 2030, sous réserve de la prise en compte des remarques développées dans l'exposé des motifs, ci-après.

## 1. Introduction

La commune de Collonge-Bellerive dispose d'un plan directeur communal datant de septembre 2014. Afin de répondre aux réserves émises par le Conseil d'Etat lors de la procédure d'approbation et pour intégrer les enjeux propres à la densification sans modification de zone, la Commune a engagé la mise à jour de son plan directeur. C'est sur la base de ce document, ainsi que sur les réflexions actuellement en cours, que la présente résolution est établie.

## 2. Préavis sur le projet de première mise à jour du plan directeur cantonal

### **2.1 Développement urbain : Pallanterie et couronne de Vézenaz**

C'est avec étonnement que la Commune constate que le projet de la Pallanterie n'est plus considéré parmi les grands projets d'urbanisation du Canton et que son développement est reporté à l'horizon du « territoire d'urbanisation », soit au-delà de 2040.

En effet, lors de l'élaboration du plan directeur communal de 2014, de nombreuses discussions, parfois difficiles, ont eu lieu au sein de la commission Aménagement et avec les services cantonaux, pour que la Commune intègre le développement du secteur de la Pallanterie et l'intègre dans son plan directeur.

Le report à l'horizon 2040 du grand projet de la Pallanterie, autour duquel la Commune a orienté sa stratégie territoriale, est paradoxal car ce projet de développement urbain est en relation avec la traversée du lac, infrastructure maintenue dans le plan directeur cantonal. La décision de geler ce projet est d'autant plus surprenante que, en accord avec les services cantonaux, celui-ci permettait de répondre aux objectifs quantitatifs de développement du Canton, tout en préservant la qualité résidentielle sur le reste du territoire communal.

La Commune est au regret de constater que cette stratégie, pourtant validée par les services cantonaux, soit remise en question dans l'actuelle version du plan directeur cantonal, et ce sans aucune concertation avec les autorités de Collonge-Bellerive.

En effet, dans le cadre de la mise à jour du plan directeur cantonal, la couronne de Vézenaz a été retenue comme secteur à densifier par modification de zone (projet urbain prioritaire fiche A17). Cette dernière est identifiée comme une centralité secondaire à développer. Sans remettre en question le rôle de centre local, qui dispose d'équipements et services bénéficiant d'une attractivité à l'échelle d'Arve-Lac, la commune de Collonge-Bellerive préconise, conformément aux directives cantonales, d'appréhender le développement de ce secteur dans le cadre d'une stratégie de densification diversifiée de la zone 5. Cette stratégie en cours d'élaboration doit permettre de définir les critères et les conditions à respecter afin d'assurer un développement de qualité, respectueux de l'identité des quartiers résidentiels et qui satisfasse tant les attentes du canton, de la commune et des habitants.

La volonté cantonale de densifier la couronne de Vézenaz par modification de zone se heurte à cette démarche, qui permet d'appréhender la zone 5 de manière nuancée et stratégique. En conséquence, la Commune considère le projet de densification par modification de zone de la couronne de Vézenaz comme inadéquat et illégitime. Ce positionnement est fondé sur l'argumentaire développé ci-après.

### **La densification de la zone 5 sans modification de zone**

La modification de l'art. 59 al. 4 LCI autorise, sous certaines conditions, une densification plus importante de la zone 5. Bien que dérogatoire, cette disposition s'applique aujourd'hui de manière systématique. Avant même l'entrée en vigueur de cette disposition, la Commune connaissait déjà un développement très conséquent : le parc de logements a observé une croissance de 22% entre 2000 et 2009 se traduisant notamment par le doublement de la population résidente de Vézenaz. Depuis l'entrée en vigueur de l'art. 59 al. 4 LCI en 2012, le nombre de logements produit sur le territoire communal a également plus que doublé.

La zone à bâtir recouvre la moitié du territoire communal dont 85.5% correspond à la zone 5. La deuxième moitié du territoire communal est composé par la zone agricole dont environ 62% est recensée dans l'inventaire des surfaces d'assolement.

## Résolution 17-03

Proportionnellement, la part communale de production de logements est donc conséquente et va aller en augmentant avec l'application de l'art. 59 al. 4 LCI.

Compte tenu du potentiel de création de logements sur le territoire communal, au travers de la densification de la zone 5, la modification de zone envisagée autour de Vézenaz n'est pas une mesure équilibrée. Par ailleurs, comme cela sera développé ci-dessous, une telle mesure risque de geler le développement, plutôt que de le stimuler.

### **Une structure foncière inadaptée à une densification par modification de zone**

Le secteur de Vézenaz est caractérisé par un parcellaire particulièrement fragmenté. Le secteur identifié par le plan directeur cantonal comprend en effet, entre 250 et 300 parcelles dont près de la moitié a une surface plus petite que 800 m<sup>2</sup>. Cette structure foncière, d'un point de vue opérationnel, est un obstacle majeur à une densification par modification de zone, car elle ne permet pas d'optimiser le rapport coûts – temps – potentiels dégagés.

### **Une structure bâtie récente**

Dans le périmètre considéré, un bâtiment sur trois a moins de 25 ans. Les multiples bâtiments récents, couplés avec une structure parcellaire fragmentée, se traduisent par une dureté foncière qui n'est absolument pas compatible avec les orientations prévues dans le plan directeur cantonal.

### **Pourquoi un projet urbain prioritaire ?**

La densification du secteur de Vézenaz par modification de zone figure en tant que projet prioritaire dans la fiche A17. Le plan directeur cantonal ne fournit pourtant aucune explication sur les éléments qui expliquent et légitiment cette disposition. En effet, plusieurs secteurs similaires, ailleurs dans le canton, ne figurent pas comme des projets prioritaires. Cette faiblesse argumentative est au détriment de la légitimité de ce projet.

### **Le dogme du rééquilibrage du développement entre la rive gauche et la rive droite**

Les autorités communales sont conscientes des enjeux pour lesquels un certain développement de la rive gauche est nécessaire. La commune de Collonge-Bellerive assume ses responsabilités et, dans ce sens, deux éléments majeurs sont à mentionner : la densification de la zone 5 et le développement de la Pallanterie qui reste inscrit dans le plan directeur cantonal et qui coïncide avec l'horizon de la réalisation de la traversée du Lac. Le plan directeur cantonal prône le développement de la rive gauche sans prendre en compte le déficit d'équipements et d'infrastructures qui est propre à ces territoires. Cette vision n'est pas conciliable avec une stratégie territoriale transversale et cohérente, notamment en matière de coordination entre urbanisation et infrastructures de transport.

Dans ce sens, le développement par modification de zone de la couronne de Vézenaz n'est pas approprié.

### **La zone 5 comme vecteur de l'identité communale**

Les quartiers résidentiels peu denses constituent une des caractéristiques historiques de l'offre en logements sur le territoire communal et, par ailleurs, répondent à une demande importante de la population au niveau cantonal. Ce mode de vie, qui répond à un besoin social et qui est le vecteur identitaire de la commune de Collonge-Bellerive, est déjà confronté à la densification non planifiée de la zone 5 (art. 59 al. 4 LCI).

La Commune s'oppose fermement à la destruction de ses traits spécifiques et de son identité. Pour cette raison elle est au regret de constater que les identités, les particularités

## Résolution 17-03

et les aspirations sociales locales ne sont pas prises en compte de manière satisfaisante dans la planification directrice cantonale.

La commune de Collonge-Bellerive n'exclut pas, notamment dans le cadre de la mise à jour du plan directeur communal, des modifications de zones ponctuelles. Cette éventualité, contrairement aux orientations contenues dans le plan directeur cantonal, sera étudiée de manière fine, tenant compte de la réalité du terrain.

### **2.2 Extension du village**

La Commune prend acte de la suppression du symbole d'extension de village de Collonge. Les autorités communales constatent avec regret que plusieurs mesures contenues dans le plan directeur communal de 2014 n'ont pas été relayées dans le plan directeur cantonal, notamment la mise en conformité des terrains déjà construits sis en zone agricole.

Cette orientation n'a pas été inscrite dans le plan directeur cantonal, ce qui est difficilement compréhensible.

### **2.3 Extension Pallanterie ouest**

La Commune prend acte avec satisfaction de la modification du périmètre de l'extension urbaine à dominante activités et équipements à l'horizon 2030, cette modification étant conforme à la MZ 29894. Il est néanmoins à signaler que la fiche A05 fait référence à la MZ 29994, ce qui est erroné et nécessite d'être corrigé.

### **2.4 Révision du Plan sectoriel des surfaces d'assolement**

La Commune est au regret de constater que les démarches, actuellement en cours, portant sur la révision du Plan sectoriel des surfaces d'assolement ne sont mentionnées que de manière ponctuelle et passive dans le plan directeur cantonal. Dans ce sens, elle souhaite que les ambitions cantonales au regard de cette planification soient étayées et argumentées davantage.

Par ailleurs, la Commune souhaite être intégrée dans ces réflexions et le cas échéant informée des différents avancements. De surcroît elle demande qu'elle puisse, dans le cadre de la mise à jour de son plan directeur communal, soumettre des propositions quant à l'identification de surfaces potentiellement éligibles en tant que SDA.

### **2.5 Suppression de la dénomination « zone villas »**

La Commune est au regret de constater que la dénomination « zone villas » est remplacée par l'appellation « zone 5 » (notamment dans les fiches A03 et A04). Contrairement aux autres zones d'affectation que l'on peut qualifier de mixtes, la zone villas a une identité propre et des règles propres, notamment au sein de la LCI. Par ailleurs, la référence à la « zone villas » véhicule la notion de zone résidentielle et de propriété privée; principes qui nous tiennent à cœur et qui ont participé à la définition de l'identité de notre territoire. Pour ces raisons, les autorités communales souhaitent que la désignation de cette zone reste intelligible.